

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4416

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Aménagement de la rue Abbé Boisard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame la Conseillère Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4416**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Aménagement de la rue Abbé Boisard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La rue Abbé Boisard est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014. Cette voie, située à Lyon 3°, relie le cours Gambetta et la contre allée du boulevard Vivier Merle.

Cette voie de desserte locale, en très mauvais état, permet également de distribuer la circulation automobile vers la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Buire par la rue Philomène Magnin.

Actuellement, la rue Abbé Boisard dispose de 2 types de sens de circulation. Elle est à sens unique du cours Gambetta à la rue Philomène Magnin puis à double sens de la rue Magnin au boulevard Vivier Merle. Les automobilistes sortant de la rue du professeur Guillet sont donc tentés d'emprunter la voie à contresens pour rallier le cours Gambetta ce qui génère une insécurité routière. De plus, les trottoirs sont inexistants ou très peu larges sur la rue Abbé Boisard.

Le poumon économique s'est considérablement développé sur cet axe ces dernières années avec la construction d'une crèche, d'un parc de logements et de parkings.

À l'automne 2014, une nouvelle offre de 168 logements verra le jour sur la parcelle AY97 située au sud de la voie entre les bureaux de France Télécom et le cours Gambetta. Il apparaît clairement que de plus en plus de riverains emprunteront cette rue.

Il devient donc important de réaliser un aménagement de voirie permettant de sécuriser tous les modes de déplacement.

Le Conseil de communauté du 18 février 2013, par sa délibération n° 2013-3500, a voté une individualisation partielle d'autorisation de programme afin de prendre en charge le foncier et les travaux d'assainissement. Les travaux de la direction de l'eau sont achevés et il convient désormais de poursuivre le projet par la réalisation des travaux de voirie.

Le projet d'aménagement de la rue Abbé Boisard prévoit :

- la sécurisation de la circulation automobile, par la mise à double sens de circulation de la voie, ceci afin d'éviter la remontée à contre sens des véhicules venant de la rue Guillet et se dirigeant vers le cours Gambetta,
- la création d'une zone 30, conformément aux souhaits de la mairie de Lyon 3°,
- la mise en accessibilité des traversées piétonnes aux carrefours Boisard-Magnin, Boisard-Gambetta et Boisard-Vivier Merle,
- la création d'un plateau surélevé au carrefour avec la rue Guillet afin de sécuriser les traversées piétonnes et l'accès à la crèche,
- la création d'un trottoir au nord de la rue Abbé Boisard et l'élargissement des autres cheminements piétonniers,
- l'aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection Boisard/Gambetta,

- la réorganisation de l'offre de stationnement et l'aménagement d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite,
- la création d'un réseau d'assainissement.

Il est à noter que la présence de nombreux réseaux en sous-sol limite la plantation arbustive.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 290 mètres de cheminements piétons accessibles et sécurisés, la création de 2 places de stationnement personne à mobilité réduite (PMR) et la création d'une zone 30 permettant notamment la circulation des cyclistes dans un espace apaisé et sécurisant.

Les matériaux utilisés sont l'asphalte noir et bordures granit sur les trottoirs, ainsi que de l'enrobé noir sur la chaussée mais également du mobilier urbain de type Wilmotte pour la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, les dispositifs de stationnement vélo et la sécurisation de l'entrée de la crèche.

Les études préalables ont été menées en interne par la subdivision voirie territoriale centre est de la Communauté urbaine. Le foncier est rétrocédé à titre gratuit, mais ne sera disponible qu'à la livraison de l'immeuble en novembre 2014. Les travaux d'assainissement ont été réalisés en 2013.

Les plans d'exécution sont en cours de réalisation pour validation finale de la mairie et les travaux de voirie démarreront au troisième trimestre 2014.

Le besoin en individualisation complémentaire d'autorisation de programme s'élève à 959 000 € TTC à la charge du budget principal pour les travaux de voirie.

Les dépenses seront réalisées selon la répartition suivante :

- 2014 : 575 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,
- 2015 : 384 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Les travaux seront réalisés sur les marchés à bons de commande de la direction de la voirie.

Le Conseil de communauté est saisi pour valider l'individualisation complémentaire de 959 000 € de l'autorisation de programme afin de prendre en charge les travaux de voirie ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'aménagement de la rue Abbé Boisard à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 959 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 575 000 € TTC en 2014,

. 384 000 € TTC en 2015,

sur l'opération n° OP09O2837.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 984 000 € TTC pour le budget principal et 180 602 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.